

Dossier
de presse
Mars 2025



Centre national de la musique

Assises de l'égalité et de l'inclusion dans la musique 2025

Centre national de la musique
151-157 avenue de France, 75013 Paris
cnm.fr -     - @le_cnm

Le Centre national de la musique (CNM) organise les Assises de l'égalité et de l'inclusion dans la musique 2025, le jeudi 27 mars à la Vapeur, à Dijon.

Cette journée rassemblera des professionnelles et professionnels du secteur, des artistes, des représentantes et représentants d'institutions culturelles afin d'échanger et proposer des solutions concrètes pour une filière plus égalitaire et inclusive.

La journée est diffusée en livestream sur le site internet du CNM : <https://cnm.fr/focus/egalite-et-inclusion/>

A large dark blue circle with a white border, surrounded by a ring of colorful semi-circles in shades of purple, orange, and teal. The text is centered in white, uppercase letters.

**ASSISES DE
L'ÉGALITÉ
ET DE L'INCLUSION
DANS LA MUSIQUE**

Le CNM, un établissement engagé pour l'égalité et l'inclusion

Le CNM s'engage et œuvre depuis sa création à "favoriser un égal accès des femmes et des hommes aux métiers de la musique", en accompagnant l'ensemble des professionnelles et professionnels dans leurs démarches en faveur de l'égalité et de la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels, à travers différents leviers dont le conseil, la formation et le soutien financier.

Après avoir amorcé ce travail sur les problématiques d'égalité femmes-hommes lors de ses premières années d'existence, le CNM a, en 2024, étendu sa feuille de route afin de prendre en compte les enjeux d'inclusion et de lutte contre les discriminations.

Cette feuille de route est issue d'un travail de concertation qui a permis de définir les thématiques abordées et d'identifier les ruptures d'égalité, conséquences de discriminations vécues dans les carrières professionnelles. A travers cette feuille de route, le CNM propose des pistes d'actions à mettre en œuvre pour accompagner la filière et créer le vivier des possibles.

Les axes clés de la feuille de route :

- Pérenniser le devoir d'exemplarité du CNM, maison commune de la musique et des variétés ;
- Sensibiliser la filière via la mise à disposition de ressources ;
- Observer la filière en s'appuyant sur l'expérience acquise ;
- Former et sensibiliser la filière ;
- Accompagner financièrement en adaptant les aides.

[1] Le fait de "favoriser un égal accès des femmes et des hommes aux métiers de la musique" est inscrit dans la loi de création du CNM (LOI n° 2019-1100 du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre national de la musique) comme une mission prioritaire de l'établissement.

Les Assises de l'égalité et de l'inclusion : premier temps fort de la feuille de route

Les Assises sont le premier temps fort de la feuille de route et s'inscrivent dans sa continuité avec l'objectif d'aller au-delà des constats en proposant des solutions et en envisageant les nouvelles étapes pour une filière plus égalitaire et inclusive.

La journée est diffusée en livestream sur le site internet du CNM :
Sont notamment prévus au programme de cette journée animée par Antoine Dabrowski (Tsugi) :

- La présentation de l'édition 2025 de l'Étude "La place des femmes dans la filière musicale" (voir les extraits de l'étude ci-après) ;
- Des tables rondes et des échanges autour d'enjeux importants :
 - **La lutte contre les VHSS** : bilan, efficacité et nouvelles étapes pour le secteur de la musique et des variétés.
 - Modération : Anne Lise Vinciguerra, (La Petite)
 - Avec : Corinne Sadki (CNM), Irène Basilis (ministère de la Culture), Tracy de Sá (Rappeuse), Louis Pisset (FEVIS)
 - **Handicap : artistes, personnes professionnelles, public, quelle inclusion du secteur de la musique ?**
 - Modération : Claire Guillemain, consultante (Politissimos),
 - Avec : Sarah Minski (Audiens), Florence Jeux (Bureau Misumi), Elsa Girard (La Vapeur), Thomas Bisiaco (Manager Astéréotypie), Stanislas Carmon (Auteur-interprète/Comédien)
 - **Invisibilisation des discriminations liées à l'origine ethnoraciale dans le secteur musical, comment agir ?**
 - Modération : Sophian Fanen, journaliste (Les Jours)
 - Avec : Céline Dekhili (Live Nation), Oriana Convelbo (Volta+) ; Micky Faria Da Rosa (Décibels production),

- **Artistes et discriminations : l'enfer des réseaux sociaux**
 - Avec : Barbara Butch (DJ, productrice, chanteuse, militante de l'amour), Johanna-Soraya Cayre Benamrouche (Féministes contre le cyberharcèlement)
- Des prises de paroles inspirantes sur les questions d'inclusion par des artistes et personnalités phares du secteur de la musique et des variétés, notamment :
 - Sheila,
 - Zahia Ziouani (Divertimento),
 - Edeha Noire (Drag Race / Collectif les Pleureuses)
 - Laurent Bentata (Stage Entertainment/Mogador)

Parmi les personnes intervenantes de la journée, retrouvez :

Irène Basilis, Thomas Bisiacco, Laurent Bentata, Barbara Butch, Johanna-Soraya Cayre Benamrouche, Oriana Convelbo, Antoine Dabrowski, Micky Faria Da Rosa, Sophian Fanen, Elsa Girard, Claire Guillemain, Florence Jeux, Sarah Minski, Edeha Noire, Louis Presset, Corinne Sadki, Sheila, Anne Lise Vinciguerra, Zahia Ziouani.

La journée est diffusée en livestream sur le site du CNM.

Consultez le programme complet des Assises 2025



Focus et extrait de l'étude

État des lieux de la présence des femmes dans la filière musicale

Dans le cadre de sa mission d'observation, de recueil de données et de construction d'analyses partagées, le Centre national de la musique observe la place des femmes au sein des différents métiers, qu'ils soient artistiques, techniques, administratifs, de production, etc. Après la publication en 2023 d'un premier Etat des Lieux sur la présence des femmes dans la filière musicale, le CNM profite de ses Assises pour présenter la version actualisée de son Etude sur la place des femmes dans la filière musicale.

En reconduisant cette étude, le CNM souhaite répondre à l'enjeu d'évaluation et de mesure régulière de l'impact des changements en cours sur la représentation des femmes dans le secteur de la musique et des variétés.

Outre les données que le CNM produit ou collecte directement, cette étude s'appuie également sur les informations communiquées par des organismes de gestion collective tels que la SACEM et l'ADAMI.

01. RÉMUNÉRATION ET EMPLOIS

Autrices et compositrices

(sur la base des données Sacem¹)

En 2023 parmi les sociétaires vivants et vivantes enregistrés à la Sacem, 18%* le sont en tant que femmes. La représentation des créatrices stagne au sein de l'organisme de gestion collective (17% en 2020) et reflète notamment le fait que peu de femmes exercent les métiers de créatrices.

On note également que plus l'on progresse dans les tranches de revenus annuels Sacem perçus moins les femmes sont représentées. En effet, parmi les 10 000 sociétaires ayant les revenus les plus hauts entre 2019 et 2023 seuls 14%** sont des femmes.

Sur la même période, les sociétaires femmes ont perçu 10% des droits Sacem nets dont 85% proviennent des métiers de la musique, conséquence de la faible représentation des femmes parmi les créatrices sociétaires.

[1] Bases :

*Sociétaires vivants recensés dans la base SACEM au 31 décembre 2023 soit 192 122 créateurs et créatrices.

** Droits nets répartis sur la période 2019-2023 pour les créateurs et créatrices SACEM, après retrait des frais de gestion et avant cotisations sociales.

Artistes interprètes

(sur la base des données Adami²)

Si le cachet moyen des artistes-interprètes femmes dans le jazz est en moyenne égal à celui des hommes, ce n'est pas le cas concernant la musique classique (4% inférieur en moyenne) et dans le champ des musiques actuelles et traditionnelles (-7% en moyenne).

En outre l'écart de salaire n'est pas le seul facteur explicatif des disparités entre les femmes et les hommes. Les artistes-interprètes féminines sont moins présentes sur scène que les hommes en effectif. Elles disposent de moins d'opportunités que les artistes masculins comme observé avec les écarts du nombre de représentations en moyenne par an.

Les femmes dans l'emploi permanent...

(CNM, Baromètre 2024 de l'Emploi dans le secteur de la musique et du spectacle vivant d'après données Audiens)

En 2023 dans l'emploi permanent, les effectifs s'approchent de la parité et on note que depuis 2019, la part des femmes en contrat permanent (CDI et CDD) a augmenté dans chacun des quatre champs étudiés (Édition musicale³ : +14%, Édition phonographique : +22%, Spectacle vivant subventionné : +16%, Spectacle vivant non subventionné : +5%).

En CDI, le salaire médian annuel des femmes est inférieur de 5% à 15% à celui des hommes dans les champs de l'édition phonographique, du spectacle vivant subventionné et spectacle vivant non subventionné. Si l'écart s'est légèrement réduit dans les champs de l'édition phonographique, et du spectacle vivant non subventionné depuis 2019, il stagne dans le champ du spectacle vivant subventionné.

A titre de comparaison selon l'INSEE⁴, en 2023 et pour les salariés travaillant principalement dans le privé en salaire net équivalent temps plein l'écart de salaire est de 14,2%.

En ce qui concerne l'âge moyen des effectifs permanents, on ne relève pas d'évolution marquante entre 2019 et 2023. Les femmes de moins de 30 ans sont toujours sur-représentées parmi les effectifs, comparé aux hommes pour qui la pyramide des âges est répartie de manière plus homogène.

A partir de 30 ans, beaucoup plus de femmes semblent quitter les effectifs, la maternité pouvant être l'une des causes, l'âge moyen de la maternité en France étant de 31 ans.⁵

[2] Bases : parmi les 3585 artistes-interprètes du spectacle vivant musical (hors captation et hors projets refusés) ayants-droits de l'ADAMI en 2023.

[3] L'exhaustivité des informations sectorielles agrégées par Audiens diffère entre les champs du spectacle vivant et ceux de l'édition musicale et phonographique. Dans ces deux derniers champs, la part des employeurs recensés est moindre. Audiens et le CNM veillent toutefois à ce que les données présentées soient représentatives, notamment par le biais de comparaison avec les données produites par les organisations professionnelles de ces secteurs

[4] INSEE : Écart de salaire entre femmes et hommes en 2023 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8381248>

[5] INED : Age moyen à la maternité 2023 : <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/france/naissance-fecondite/age-moyen-maternite/>

... Et dans l'emploi intermittent

Les femmes sont globalement moins représentées que les hommes dans l'emploi intermittent (CDDU) pour l'ensemble des champs observés. (Édition musicale : 29% de femmes, Édition phonographique : 29% de femmes, Spectacle vivant subventionné : 36% de femmes Spectacle vivant non subventionné : 39% de femmes). Elles sont par ailleurs beaucoup plus représentées en tant qu'artistes qu'en tant que techniciennes dans les contrats d'intermittence.

C'est le spectacle vivant qui représente la majorité des contrats en CDDU et l'on peut y constater des écarts de salaire médian annuel entre les femmes et les hommes.

Dans le spectacle vivant non subventionné, le salaire médian annuel des techniciennes intermittentes est inférieur de 21% à celui des techniciens intermittents et celui des artistes femmes est inférieur de 7% à celui des artistes hommes (l'écart est de 8% pour les artistes dans le spectacle vivant subventionné).

La pyramide des âges de l'emploi intermittent montre que les femmes sont, de façon générale et à tous les stades de leur carrière, moins représentées que les hommes. On observe également que la part des femmes dans les effectifs décroît avec l'âge.

02. PRÉSENCE DES FEMMES DANS LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION (DANS LES MÉDIAS ET SUR SCÈNE)

Production phonographique, Diffusion Radio et TV et Streaming audio⁶

En 2023, 29% des phonogrammes produits et enregistrés en France hors titres instrumentaux sont interprétés par un lead dit féminin. **On note une forte augmentation puisqu'en 2019 ce taux était de 17%.**

Au niveau de la diffusion dans les médias, 50% des artistes diffusés à la RADIO en 2023 avaient une voix à tonalité féminine, soit 5 pts de plus vs 2022.

A la télévision, 20 % des clips diffusés à la TV en 2023 avaient une voix à tonalité féminine, soit 1 point de plus vs 2022 tandis que les clips dont le lead chanté avait une voix à tonalité masculine étaient de 58% en 2023. Pour les émissions live, plateaux et concerts la part des leads à tonalité féminine est de 23% en 2023.

En 2023, 18% des titres au sein des titres du top 10 000 étaient à leads féminins. Au sein des esthétiques les plus streamées (rap, variété rock), les leads féminins restent minoritaires. Néanmoins il est intéressant de noter que les leads féminins sont plus représentés au sein des playlists plateformes (20%) que des playlists utilisateurs (17%).

Diffusion Live

En 2023, les leads féminins représentaient un quart des représentations en festivals et en spectacles, avec respectivement 29% de lead femmes sur un panel de festivals de musique actuelles⁷ contre 14% en 2019 et 25% de lead femmes dans les spectacles dans le champ de la taxe billetterie⁸, contre 17% en 2019.

[Consultez l'étude complète](#)



[6] CNM - Diversité musicale - La diffusion de musique en France en 2023

[7] CNM - Economie des festivals en 2023

[8] CNM - Les chiffres de la diffusion des spectacles de musiques actuelles et de variétés en France en 2023

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Focus sur la commission d'aide aux projets en faveur de l'égalité et de l'inclusion

En réunissant les acteurs et actrices du secteur autour de ces thématiques lors de cette journée, Le CNM espère créer des synergies entre acteurs et actrices du secteur à travers des projets concrets et utiles pour la filière.

Depuis sa création en 2020, 6,5 millions d'euros ont été octroyés à près de 400 projets soutenus pour agir en faveur de l'égalité femmes hommes et de la prévention des VHSS dans un premier temps.

Parmi les projets phares soutenus tout au long de ces 4 années : [All Access Musique](#), [La Cité des compositrices](#), [Les femmes s'engagent](#), [Majeur.e.s](#), [Mewem](#), [Présence compositrices](#), [Rappeuses en liberté](#), [Safer](#), et de nombreux autres projets de sensibilisation, de mise en visibilité, ou d'accompagnement professionnel portés par des salles de spectacles, des festivals, des structures spécialisées et réparties sur l'ensemble du territoire.

En 2025, avec un budget d'1 million d'euros alloué à cette commission d'aide financière, le CNM entend continuer de soutenir des projets d'intérêt général structurants spécifiquement liés à l'égalité, à l'inclusion, à la prévention des violences et du harcèlement sexistes et sexuels ou à la prévention de toute forme de discrimination en priorisant les projets répondant aux thématiques suivantes :

- l'accès à l'emploi ;
- l'équité et l'égalité salariale ;
- la prévention des violences et des discriminations² dans les milieux professionnels.

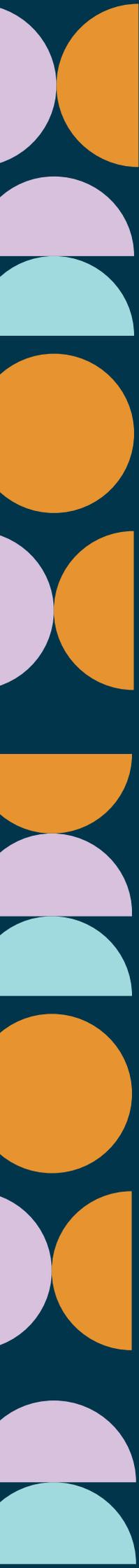
A travers ce soutien financier, le CNM encourage les personnes travaillant dans le secteur de la musique à être les acteurs et actrices du changement en partageant des bonnes pratiques, en mutualisant leurs idées et en créant des projets qui auront un impact sur l'inclusion dans le secteur de la musique et des variétés.

Contact : alessandra.andouard@cnm.fr

Consultez le règlement de la commission



[2] au sens de l'article 225-1 du code pénal



ASSISES DE L'ÉGALITÉ ET DE L'INCLUSION DANS LA MUSIQUE

CONTACTS

Centre national
de la musique

Cécile DREVILLON
Directrice du
développement,
de la communication
et des partenariats

Nathalie LEDUC
Responsable
de la communication

Marie Miscopein
Chargée de communication

E. presse@cnm.fr
T. 01 83 75 26 84